

Les 5 priorités de l'Industrie Cimentière belge

Memorandum 2024



Rendre la Région wallonne et la Belgique exemplaires en matière de lutte contre le changement climatique en soutenant les projets d'ampleur portés par les membres de FEBELCEM



Favoriser l'adoption de solutions de construction innovantes sur base de critères de performance technique et environnementale et d'analyses du cycle de vie



Développer les infrastructures de production et de transport d'électricité pour assurer la sécurité de transmission et d'approvisionnement



Simplifier et accélérer les démarches administratives pour l'obtention des permis



Poursuivre la volonté de reconnaître et de favoriser les solutions apportées par l'industrie cimentière en matière d'économie circulaire et de gestion des déchets

Le ciment permet de préparer un matériau résistant, durable, malléable à l'infini et fabriqué à partir de matières premières locales : le béton. En tant que produit intermédiaire, sa disponibilité est absolument essentielle à tout le secteur de la construction. Dès lors, FEBELCEM soutient également les priorités de la [Belgian Alliance for Sustainable Construction](#) (BA4SC) ainsi que le mémorandum des [Producteurs belges de Matériaux de Construction](#) (PMC-BMP).



Lutte contre le changement climatique

- Soutenir directement les entreprises en accélérant/facilitant l'accès aux fonds européens et **éviter le saupoudrage**
- Définir un cadre légal clair pour le **transport de CO₂** et prioriser les industries grandes émettrices de gaz à effet de serre
- Mettre en application les **accords transfrontaliers** avec les pays disposant de capacité de séquestration du CO₂
- Favoriser un level-playing-field global : éviter le « **carbon-leakage** », soutenir une mise en œuvre de l'**EU ETS** révisé permettant le développement de tous les leviers identifiés par l'industrie cimentière pour atteindre la neutralité carbone et, en parallèle, soutenir une mise en œuvre efficace du **CBAM évitant tout risque de contournement du système**
- Aboutir à des **Accords de branche** de troisième génération (**Conventions carbone**) ambitieux, réalistes, et compétitifs pour les secteurs industriels



Promouvoir les solutions de constructions innovantes

- Favoriser l'adoption de nouvelles compositions de **ciments** et de **bétons « bas carbone »** dans les cahiers des charges publics (Green Public Procurement)
- Baser les décisions sur des approches scientifiques d'**Analyses du Cycle de Vie (LCA)** - évaluer l'empreinte environnementale complète des matériaux de construction sans se limiter à l'empreinte carbone, en tenant compte de leur performance et des aspects circulaires, au travers de l'utilisation d'outils comme **TOTEM** par le biais des **EPD**
- La **normalisation** permet d'assurer la mise sur le marché de solutions fiables. Les normes doivent cependant **évoluer plus rapidement** pour permettre le développement et l'utilisation de ciments avec **une empreinte carbone plus faible**. À ce titre, il est important de maintenir l'engagement de la Belgique dans la révision du **Règlement sur les Produits de Construction (CPR)**
- Continuer à investir dans des **infrastructures** publiques **résilientes** aux conséquences déjà palpables du dérèglement climatique



Infrastructure de production et de transmission d'électricité

- Répondre à **l'électrification croissante** de la société, dont les industries intensives en énergie, tout en maintenant leur **compétitivité** au regard des pays voisins
- Prioriser les investissements essentiels afin de maintenir des tarifs de transport **qui ne grèvent pas les capacités d'investissement** des grands consommateurs d'énergie
- Soutenir les **énergies renouvelables** tout en **revoquant les mécanismes de soutien** afin d'éviter de faire porter la charge aux entreprises



Demandes de permis

- Eviter les décisions arbitraires et assurer une **cohérence** en matière de permis
- Assurer la meilleure **transposition** possible de la **directive IED** en concertation avec les secteurs
- Saisir l'opportunité de la mise en œuvre du **Net Zero Industry Act (NZIA)** pour **simplifier et accélérer** les procédures de demandes de permis concernant les projets stratégiques et en particulier les projets de capture, d'utilisation et de stockage du CO₂ (**CCUS**), tout comme d'autres « clean technologies »



Economie circulaire

Le **co-processing** permet de recycler les minéraux et simultanément de valoriser la part combustible des déchets dans le but de produire un bien essentiel au secteur de la construction. Au vu de ses bénéfices sur la réduction des émissions de CO₂ et sur l'économie circulaire, il est nécessaire de renforcer le

- co-processing en adoptant une **fiscalité des déchets cohérente**
- Assurer une mise en application pragmatique et dans des délais raisonnables des **critères de durabilité** et de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** liés à l'utilisation des **déchets de biomasse** en co-processing
- Soutenir le **recyclage** de divers **sous-produits industriels** et de déchets de démolition dans des **nouvelles compositions de ciment** afin de diminuer l'empreinte environnementale de la construction